VILLE DE Châteaubernard

Séance du conseil municipal
Jeudi 8 décembre 2022

Procès-Verbal

Etaient présents :
Pierre Yves BRIAND, Dominique PETIT, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Renée MARCHAND, Philippe OURTAAU, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Didier GAUTHIER, Amandine PERDRIAUD, Nathalie SABOURAUD, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Michel DERAND, Jean-Claude FAYEMENDIE, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :
Maria MAUMONT, ayant donné pouvoir à Michel DAMY
Dorothée HALLER, ayant donné pouvoir à Pierre Yves BRIAND
Angélique ROUMEAU, ayant donné pouvoir à Didier GAUTHIER
Alain ROULLAND, ayant donné pouvoir à Philippe OURTAAU
Patrick BERTRAND, ayant donné pouvoir à Michel DERAND
Agnès HERIARD DUBREUIL, ayant donné pouvoir à Pierre NAU
Laëtitia GANTNER FEITO, ayant donné pouvoir à Jean-Claude FAYEMENDIE
Jérôme FAZILLEAU, ayant donné pouvoir à Dominique PETIT, jusqu'à son arrivée

Était absent :

Secrétaire de séance :
Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 17 novembre 2022
2. Relevé des décisions prises par M. le maire
3. Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec versement de l'IFSE et du CIA
4. Institution d'un nouveau régime indemnitaire au profit des personnels relevant de la filière sécurité (police municipale)
5. Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
6. Modification du contrat collectif de prévoyance (modification pour prise en charge régime indemnitaire)
7. Revalorisation de la participation employeur au contrat collectif de prévoyance
8. Tarifs 2023
9. Modification du tableau des effectifs
10. Autorisation à M le maire de signer une convention avec Grand Cognac relative au reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activité relevant de la compétence exclusive de l'agglomération
11. Attribution de subventions associatives 2022 – 2023
12. Avis sur le dossier de déclaration d'intérêt général, dossier d'autorisation environnementale du programme pluriannuel de gestion du syndicat du bassin versant du Né
13. Intégration dans l'inventaire communal de la parcelle AW178 vendue à Yorehane
14. Questions diverses

A 20h30, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 17 novembre 2022

En page 3, M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande des précisions sur le matériel mis à la disposition du bar à bières, avenue d'Angoulême, lors de leur manifestation, au mois de novembre.
M. Le MAIRE indique qu'il s'agit de matériel loué à cet établissement comme cela est fait pour d'autres entreprises.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si ce matériel a été mis à disposition gratuitement ou à titre payant.
M. Le MAIRE répond que si cela avait été à titre gratuit, il aurait employé le terme « prêté » et non « loué ».
En page 6, lorsque M. Jean-Claude FAYEMENDIE évoque l'importance de la gestion des eaux pluviales, il explique que ces eaux pluviales peuvent être polluées et qu'il est donc nécessaire de faire des études pour améliorer leur traitement.
M. Le MAIRE déclare que les eaux urbaines sont traitées à la station St Martin et qu'il y a de plus en plus de bassins pour les eaux pluviales. Il ajoute que des séparateurs d'hydrocarbures sont installés sur le circuit des eaux urbaines.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	*4*	*M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES*
Pour	**23**	

2- Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque

3- Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec versement de l'IFSE et du CIA

Présentation par Mme Hélène ROUSSEAU

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne que la responsable du CCAS soit de la catégorie A car il s'agit des cadres de l'administration et qu'elle n'a pas de mission d'encadrement.
Mme Hélène ROUSSEAU rappelle que la responsable CCAS est également responsable du pôle scolaire et qu'à ce titre, elle encadre les agents des écoles, les agents d'entretien ainsi que les agents des cantines scolaires, hors cuisine centrale.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si le responsable des services techniques est passé catégorie B car précédemment il était agent de catégorie C.
Mme Hélène ROUSSEAU acquiesce et précise qu'au 1er novembre 2022, le directeur des services techniques a été nommé catégorie B au titre de la promotion interne.

Mme Christel GOMBAUD demande si la responsable des ressources humaines sera en charge du réexamen de l'IFSE.
Mme Hélène ROUSSEAU répond qu'elle examinera les dossiers en premier lieu mais comme lors de la mise en place du RIFSEEP, les chefs de service seront associés au réexamen.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande le nombre d'agents au sein de la ville de Châteaubernard.
Mme Hélène ROUSSEAU répond que suite à la démission d'un fonctionnaire, le nombre d'agents à Châteaubernard s'élève à 53.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande l'écart entre la prime la plus forte et la prime la plus basse ainsi que le poste ayant le plus fort régime indemnitaire et celui ayant le plus faible.
M. Le MAIRE explique qu'il est difficile de donner le gain par poste. Il indique que pour les plus bas salaires, c'est environ 25 à 30 euros supplémentaires par mois par rapport à leur régime indemnitaire actuel.
Mme Hélène ROUSSEAU explique qu'actuellement, le régime indemnitaire représente 120 000 euros par an de charges de personnel pour la commune et qu'avec le RIFSEEP, ce montant s'élèvera à environ 175 000 euros.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE ironise sur le fait que le temps de mettre en application le RIFSEEP, il n'y aura plus de temps pour le travail. Il estime que cela est très complexe mais qu'il s'agit d'une avancée importante pour le personnel de la fonction publique territoriale. Il ajoute qu'il envisage de le présenter aux personnels hospitaliers car ils sont mal rémunérés.
M. Le MAIRE indique que la mise en œuvre est la partie la plus complexe.
Mme Hélène ROUSSEAU confirme cette remarque. Elle ajoute que la partie la plus difficile a été réalisée car il n'y a pas de cotation tous les ans. En effet, seul le calcul du CIA sera fait une fois par an et le réexamen de chaque poste tous les quatre ans.
M. Le MAIRE ajoute que ce travail important a été ponctuel. Il fait remarquer que ce régime indemnitaire est légitime.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que le plus important est le principe d'égalité.
M. Le MAIRE ajoute qu'il est important de lier l'indemnité au poste et non à l'agent.
M. Jean-Christophe MARCU demande si une présentation a été faite aux agents.
Mme Hélène ROUSSEAU répond que le comité technique a déjà émis un avis favorable et que la présentation aux agents est prévue les 13 et 19 décembre.
M. Jean-Christophe MARCU estime qu'il serait intéressant d'avoir le retour des agents.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si l'agglomération est déjà passée au RIFSEEP.
Mme Hélène ROUSSEAU indique que Grand Cognac est passé à ce régime indemnitaire il y a un peu plus de deux ans avec une intégration successive par cadre d'emplois.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il est intéressant d'établir des règles superposables à chaque fonction publique. Il ajoute avoir connu l'époque où une enveloppe globale était votée et ensuite les agents se servaient.
A 21h45, arrivée de M. Jérôme FAZILLEAU

M. Le MAIRE remercie Mme Hélène ROUSSEAU et M. Jean-Michel BOQUET pour le travail réalisé.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

4- Institution d'un nouveau régime indemnitaire au profit des personnels relevant de la filière sécurité (police municipale)

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

5- Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande combien représente cette prime.
M. Le MAIRE répond 15%.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande plus de précision et fait remarquer que ce n'est pas un secret.
Mme Hélène ROUSSEAU précise qu'il s'agit de 15% du traitement brut et rappelle qu'il s'agit d'un élément personnel.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il s'agit d'une information publique.
M. Le MAIRE fait remarquer qu'il peut regarder les grilles indiciaires sur internet.
Mme Hélène ROUSSEAU fait savoir que la prime correspond à 15% du traitement brut de la grille indiciaire du grade d'attaché principal dernier échelon.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE suppose qu'il s'agit de la prime de risque car le directeur général des services est sur un siège éjectable bien qu'à Châteaubernard, le siège éjectable ne fonctionne pas.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute que cela le rassure car le directeur général des services fait des heures supplémentaires, particulièrement pour attendre ses questions diverses.
M. Le MAIRE répond qu'il se trouve généralement en réunion lors de l'envoi des questions diverses.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

6- Modification du contrat collectif de prévoyance pour prise en charge du régime indemnitaire

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

7- Revalorisation de la participation employeur au contrat collectif de prévoyance

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

8- Tarifs 2023

Restauration scolaire :

M. Le MAIRE indique que l'augmentation des tarifs de la cantine ne lui fait pas plaisir mais que malheureusement, il n'a pas d'autres choix.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir que le sujet a déjà été abordé lors du conseil d'administration du CCAS pour les tarifs des plateaux repas. Il demande le pourcentage de parents se trouvant en difficulté et dans l'incapacité de payer la cantine.
M. Le MAIRE indique qu'il n'y a qu'une seule famille ayant demandé le demi-tarif CCAS. Il ajoute qu'il y a souvent des retards de paiement mais très rarement des impayés.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que le ministère de l'éducation (et non de l'enseignement) devrait entamer une réflexion sur la gratuité de la cantine car souvent, il s'agit du seul repas normal des enfants. Il n'est donc pas étonnant que certains enfants qui y mangent aient leurs parents qui ne travaillent pas.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il y a une dégradation dans l'éducation au goût et à la santé. Il ajoute que le débat est complexe et que la participation de la collectivité est non négligeable.
M. Le MAIRE fait remarquer qu'avoir des enfants a un coût mais rappelle que dans notre pays, il y a des aides et qu'elles servent à cela.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'elles devraient servir à cela.
M. Le MAIRE indique que tout le monde n'est pas d'accord sur la gratuité de tous les services. En effet, il rappelle que nous bénéficions déjà de beaucoup de services gratuits ou quasiment gratuits. Il souligne que la réflexion est intéressante mais pourquoi rendre la cantine gratuite et pas un autre service.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'il y a beaucoup de réflexion sur la composition des plats et qu'il s'agit d'une éducation dans ce domaine.
M. Le MAIRE indique que ce n'est pas la gratuité qui fera la qualité. Il fait savoir que le coût de revient d'un repas est maintenant de 9 à 10 euros et il est facturé 2,80 euros aux familles.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :
Pour la restauration scolaire :

Contre		
Abstention	*3*	*Christel GOMBAUD, Gladys MACOIN, Amandine PERDRIAUD*
Pour	*24*	

Accueils périscolaires :

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour l'accueil périscolaire :	
Contre	
Abstention	
Pour	*27*

Médiathèque :

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si les personnes n'ayant pas rendu les livres à la médiathèque, ont quitté la commune. Il estime qu'il n'est pas possible d'admettre à la médiathèque des personnes qui gardent les livres.
M. Pierre NAU fait savoir qu'il s'agit de personnes qui ne reviennent généralement pas à la médiathèque.
Mme Gladys MACOIN ajoute qu'il peut s'agir de livres qui ont été détériorés involontairement.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'un livre a un prix et si une personne le détériore, elle le paye.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour la médiathèque :	
Contre	
Abstention	
Pour	*27*

Le Castel :

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour le Castel :		
Contre		
Abstention	*2*	*M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO*
Pour	*25*	

Location de salles municipales :

M. Jean-Christophe MARCU demande s'il y a toujours la coupure à 1 heure du matin à la salle des fêtes.
M. Le MAIRE acquiesce et estime qu'il est normal de maintenir cette restriction, mise en place pour le voisinage.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si le paiement de la salle se règle à la réservation.
M. Le MAIRE répond négativement. Il précise qu'un avis des sommes à payer est envoyé par la trésorerie municipale, une fois la location révolue.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si une caution est déposée.

M. Le MAIRE acquiesce et ajoute que le montant est de 400 euros.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour la location de salles municipales :

Contre	
Abstention	
Pour	*27*

Matériel :

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour la location de matériel :

Contre	
Abstention	
Pour	*27*

Mise à disposition de personnel :

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour la mise à disposition de personnel :

Contre	
Abstention	
Pour	*27*

Concession cimetière

Comme déjà évoqué lors de précédents conseils municipaux, M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il est intéressant d'informer les administrés des inconvénients à acheter une concession d'une durée de 50 ans. En effet, il lui avait été expliqué par un service spécialisé qu'il est souvent constaté que les concessions de 50 ans sont abandonnées car les personnes sont décédées et plus personne ne s'occupe de l'entretien. Par conséquent, il est préférable de recommander aux usagers d'acheter des concessions d'une durée inférieure, 15 ans par exemple.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour les concessions cimetières :

Contre	
Abstention	
Pour	*27*

Communication des listes électorales :

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

Pour la communication des listes électorales :	
Contre	
Abstention	
Pour	*27*

9- Modification du tableau des effectifs

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

10- Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec Grand Cognac relative au reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activité relevant de la compétence exclusive de l'agglomération

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

11- Attribution de subventions associatives 2022-2023

Mme Christel GOMBAUD fait remarquer que c'est la première fois que l'association « les petites mains de Dizedon » fait une demande de subvention de fonctionnement.
Habituellement, cette association ne fait que des demandes de remboursement de frais.
Mme Christel GOMBAUD précise que la demande des Castelbaladins est la demande habituelle.
Concernant le comité des fêtes, Mme Christel GOMBAUD explique qu'il s'agit du remboursement des frais de la manifestation « Octobre Rose ». Elle en profite pour remercier le comité des fêtes d'avoir participé à l'organisation de cet événement. Elle remercie également le trésorier pour la bonne gestion des comptes et rappelle que plus de 1400 euros ont été reversés à la ligue.
Pour les autres subventions, s'agissant de demandes génériques émanant des sièges, Mme Christel GOMBAUD rappelle qu'en application des critères usuels en matière d'attribution de subventions, la commission propose de ne pas attribuer de subventions.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	**27**	

12- Avis sur le dossier de déclaration d'intérêt général, dossier d'autorisation environnementale du programme pluriannuel de gestion du syndicat du bassin venant du Né

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	**27**	

13- Intégration dans l'inventaire communal de la parcelleAW178 vendue à Yorehane

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il s'agit de la parcelle où se trouve le lotissement en cours d'aménagement.
M. Le MAIRE indique que c'est une partie de la parcelle.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	*2*	*M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO*
Pour	**25**	

14- Questions diverses

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

1/ Qui a décidé de fermer l'accès de la rue Albert SCHWEITZER à la rue de Bellevue ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que le conseil municipal avait fait l'acquisition de cette bande de terrain intéressante située entre la rue Albert Schweitzer et la rue de Bellevue. Il a constaté que cette parcelle avait été fermée pour faire paître des moutons mais qu'il ne les a jamais vus.
M. Philippe OURTAAU lui indique qu'actuellement les moutons sont bien présents sur cette parcelle.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne car il ne les a jamais vus. Il fait remarquer que lors de l'acquisition, il se serait abstenu s'il avait su que des moutons allaient occuper ce terrain

alors que ce chemin représente un accès intéressant. Il ajoute que des personnes du quartier lui ont fait remarquer cette fermeture et ajoute ironiquement que c'est pour des animaux non communaux.
M. Le MAIRE précise que cette parcelle se trouve dans le domaine privé de la commune et qu'il n'y a pas de passage aménagé. Il ajoute qu'il a été décidé d'y mettre des moutons pour entretenir le terrain mais que cette décision n'est pas immuable. Plus tard, il sera possible de faire un cheminement sur cette parcelle.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il y a déjà un cheminement.
M. Le MAIRE rappelle qu'il s'agit d'un chemin privé de la commune. Il ajoute qu'il a déjà été sollicité pour vendre une partie de cette parcelle mais qu'il a refusé en prévision d'un éventuel aménagement.

2/ Quel devenir du terrain communal à l'abandon et insalubre au 11 Chemin du breuil ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si M. Le MAIRE connaît ce terrain et indique que certains riverains se plaignent car il se trouve dans un état d'abandon total.
M. Philippe OURTAAU indique qu'actuellement il est loué.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande qui paye cette location.
M. Philippe OURTAAU demande s'il veut que l'historique de ce terrain lui soit fait.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il connaît bien l'historique de ce terrain. Il s'agissait d'un terrain sans maître donc qui revenait à la commune. Il ajoute qu'une entreprise de marbrerie lui a demandé d'en avoir l'usage afin de stocker du matériel et indique qu'il lui est souvent arrivé d'intervenir car il y avait un mauvais entretien.
M. Le MAIRE demande s'il avait mis à disposition gracieusement ce terrain à l'entreprise de marbrerie.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE réfute et ajoute qu'elle payait un loyer.
M. Le MAIRE s'étonne car ce n'est pas l'information qu'il a eue.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il n'a jamais rien mis à disposition gratuitement, que ce n'est pas le genre de la maison.
M. Le MAIRE ajoute que l'entreprise de marbrerie avait fait une proposition d'achat pour ce terrain mais que l'intervention de M. Jean-Claude FAYEMENDIE avait permis qu'il revienne à la commune.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'après recherches, ce terrain était sans maître et comme le prévoit la loi, il tombait donc dans le domaine communal. Il estime légitime de vouloir que ce terrain communal soit entretenu, en particulier pour le voisinage. Il ajoute qu'à son époque, tout avait été nettoyé, le chemin a été goudronné et dorénavant quand on voit l'état du mur, on s'attend à ce qu'il tombe sur quelqu'un. Il ajoute qu'en tant qu'adjoint en charge de la voirie, M. Philippe OURTAAU est responsable dans ce domaine.
M. Le MAIRE fait remarquer que c'est M. Daniel BOYER qui a mis le loyer en place.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que M. Daniel BOYER était son adjoint et qu'il connaissait les difficultés d'intégration de ce terrain dans le domaine public.
M. Philippe OURTAAU indique qu'il y 7-8 mois, la demande a été faite à l'entreprise de tout nettoyer et cela a été fait.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne de cette remarque et rappelle que ce terrain constructible est une ressource non négligeable pour la commune et qu'il est donc intéressant d'étudier le dossier.
M. Le MAIRE indique qu'il sera fait le nécessaire pour que le terrain soit propre.

3/ Pourquoi des WC pour handicapés servent illégalement de lieu stockage à la mairie ?

Mme Dominique PETIT explique que l'équipe de la médiathèque a stocké du matériel dans les toilettes, sûrement par manque de place ou par habitude et qu'il leur a été demandé de le retirer.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que cela n'a pas encore été fait.
M. Le MAIRE indique qu'une intervention auprès de la directrice sera faite afin de faire retirer tout le matériel des toilettes.

4/ Des salariés de la jardinerie s'inquiètent légitimement de la pollution du site d'Everglass au Fief du Roy. Qu'en est-il du stockage et de ses conséquences ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que les salariés de la jardinerie sont incommodés par la montagne de poussières. Il ajoute que cette montagne, qui domine le site, est d'une hauteur non réglementaire.
M. Le MAIRE rappelle qu'il n'y a pas de réglementation qui régit la hauteur de stockage. Toutefois, il est d'accord avec M. Jean-Claude FAYEMENDIE pour dire que le problème de stockage s'est aggravé ces derniers mois, depuis cet été.
M. Le MAIRE indique qu'il a rendez-vous lundi 12 décembre avec le responsable du site et ajoute avoir discuté avec M. le Sous-Préfet afin que le comité de contrôle puisse se réunir.
M. Le MAIRE ajoute que malgré leurs efforts, le problème n'est pas du tout résolu.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne car lors des réunions, il avait été dit qu'il devait y avoir une réglementation concernant la hauteur.
M. Le MAIRE explique qu'il y avait une solution pour l'évacuation du verre vers l'Espagne et cela devait entraîner une diminution du monticule de verre mais il a l'impression que cela a même augmenté.
M. Le MAIRE a demandé à ce que la DREAL et la Préfecture se saisissent du problème.

5/ Souhaite connaître où la commune en est avec l'investissement public en faveur de maraîchers toujours inconnus ?

Comme déjà expliqué, M. Le MAIRE indique que les maraîchers ne présenteront leur projet que lorsque celui-ci sera bien avancé. Malheureusement, pour l'instant, il y a un problème d'eau.
M. Le MAIRE explique que le forage à la profondeur autorisée n'a pas permis de trouver de l'eau avec un débit suffisant. Il ajoute qu'il attend l'autorisation de la DDT afin de poursuivre le forage à une profondeur plus importante. Ce service doit apporter une réponse avant la fin de l'année.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que la réflexion sur le forage a changé depuis la canicule de cet été.
M. Le MAIRE confirme que le problème de gestion de l'eau est un problème sérieux mais qu'avoir des produits maraîchers locaux est également important. Il ajoute que pour ce projet de maraîchage, la quantité d'eau nécessaire n'est pas extraordinaire et si ce forage est refusé, il y aura toujours la possibilité d'arroser avec l'eau de la concession.

M. Le MAIRE poursuit en rappelant qu'il s'agit d'un terrain à bâtir et si quatre-vingt maisons se construisent, la quantité d'eau potable consommée sera double.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande qui sont les maraîchers.
M. Le MAIRE déclare qu'il s'agit de personnes originaires de la région, qui attendent de pouvoir mettre en œuvre leur projet mais pourraient finir par se décourager. Il ajoute qu'ils ont encore de l'espoir mais qu'il ne faudrait pas que ça dure plus d'un an.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il s'agit de locaux du champ de foire.
Mme Dominique PETIT réfute.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que le parking situé en face de l'école Pablo-Picasso n'est pas très sécurisant car les enfants sont obligés de traverser la route.
M. Le MAIRE fait remarquer qu'ils traversent une route en sens unique.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique que c'est Mme Laëtitia FEITO, absente aujourd'hui pour raison personnelle, qui a été questionnée à ce sujet et il ajoute qu'elle pourra le confirmer à son retour.
M. Le MAIRE rappelle qu'un plateau ainsi qu'un passage pour piétons ont été aménagés et il s'étonne donc que les enfants ne puissent pas traverser facilement. De plus, il fait remarquer que c'est une zone limitée à 30km/h.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il reprend les dires de Mme Laëtitia FEITO.
M. Le MAIRE propose d'en reparler avec elle. Toutefois, il précise qu'auparavant, seuls trois véhicules pouvaient se stationner devant l'école alors que dorénavant, une vingtaine de voitures peuvent se garer sur le parking.
M. Le MAIRE estime que les enfants sont dans la situation la plus sécurisée possible et qu'il faut qu'ils apprennent à traverser la route.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare qu'il a entendu dire que ce parking avait été aménagé dans le but d'un éventuel projet maraîcher et non pas pour sécuriser l'école.
M. Le MAIRE réfute et fait remarquer qu'au moment de l'étude le projet maraîchage n'était pas encore en cours.

6 / Peut-on trouver un endroit plus convenable pour la statue du passage des courants d'air, à la fois pour la pérennité de l'œuvre et pour son entretien ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si la volonté est d'abandonner cette statue.
M. Le MAIRE répond que si l'abandon avait été le but, il l'aurait mise dehors alors qu'elle se trouve à l'abri.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'elle est symbolique pour Châteaubernard. Il ajoute qu'elle a été réalisée avec du cèdre et donc elle devient noire avec le temps. Il demande s'il n'y a pas un endroit au Castel où elle pourrait être mise en valeur.
M. Le MAIRE estime qu'elle est mise à l'abri actuellement.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'elle est couverte de poussière et que les feuilles s'entassent derrière elle.
Mme Dominique PETIT fait savoir qu'il y a quelque temps, elle a été décapée puis nettoyée.
M. Le MAIRE se demande où elle serait plus à l'abri.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE propose dans une salle d'exposition.
Mme Dominique PETIT rappelle que lorsqu'elle était à la médiathèque, elle était très incommodante pour les lecteurs lors de son entretien et elle ajoute qu'au Castel, le moindre mètre carré est important.
Mme Dominique PETIT ajoute que l'idéal serait dans le parc du Castel où elle serait mise en valeur mais elle craint que le bois ne résiste pas.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique que ce n'est pas du chêne et qu'elle doit être entreposée à l'intérieur. Il propose à l'entrée de la médiathèque.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle qu'il s'agit de l'œuvre d'un grand sculpteur indien d'Amérique du nord.
M. Le MAIRE ironise et déclare qu'il pensait qu'elle était bien, qu'elle ne pouvait pas s'enrhumer. Il ajoute qu'elle n'a jamais éternué lorsqu'il passait devant.

7/ Je souhaite avoir communication de l'ensemble des comptes concernant le Castel ?

Mme Dominique PETIT indique que l'ensemble des comptes du Castel seront remis à M. Jean-Claude FAYEMENDIE, ce soir, à l'issue du conseil municipal.
M. Le MAIRE fait remarquer que c'est l'intérêt d'envoyer les questions diverses 48 heures avant. Ainsi, elles sont préparées et les documents peuvent être remis le jour du conseil.
M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il comprend lorsque des réponses ne peuvent être apportées le jour même. Il indique que s'il a des questions, il les posera à Mme Dominique PETIT.
M. Le MAIRE précise qu'il s'agit des comptes que le comptable public a à sa disposition.

Mme Dominique PETIT rappelle les manifestations à venir :
Mardi 13 décembre 2022 à 20h00 : Lynda Lemay
Samedi 14 janvier 2023 à 20h30 : Frédérick Gersal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 23h15

Le Maire,
Pierre Yves BRIAND

MAIRIE de CHATEAUBERNARD 16 (Charente)

Le secrétaire de séance,
Pierre NAU